



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT
Cité Administrative
Place notre Dame De Layre
63600 AMBERT



07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr

Déroulement de la formation

La formation est légiférée par l'arrêté du 10 juin 2021 modifié par les arrêtés des 28 octobre 2022 et 9 juin 2023.

La formation complète conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant comporte 1540 heures d'enseignement théorique et clinique en institut et en stage. La rentrée dans notre institut de formation s'effectue la première semaine du mois de janvier.

Enseignement théorique	22 semaines, soit 770 heures
Stages	22 semaines, soit 770 heures
Congés	4 semaines

Le temps de travail en institut de formation et en stage est réalisé sur la base de 35 heures par semaine.

Tous les stages et tous les enseignements doivent être suivis et validés pour obtenir le DEAS. La présence à chacune des activités pédagogiques est obligatoire.

Le Diplôme d'Etat d'aide-soignant (e) (DEAS) est délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS).



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT
Cité Administrative
Place notre Dame De Layre
63600 AMBERT



07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr

DÉROULEMENT DE LA FORMATION COMPLÈTE

Durée des études : 44 semaines (1540 heures)
de janvier à décembre

Enseignements théoriques : 22 semaines (770 heures)

Les enseignements théoriques sont répartis en 5 blocs de compétences qui comprennent 10 modules de formation :

⇒ **Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale**

Module 1 : accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 heures)

Modules 2 : repérage et prévention des situations à risque (21h)

⇒ **Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77h)

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182h)

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT
Cité Administrative
Place notre Dame De Layre
63600 AMBERT



07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr

⇒ **Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)

⇒ **Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)

⇒ **Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**

Module 9 : Traitement des informations(35h)

Module 10 : Travail en équipe pluri-professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques (70h)

L'enseignement théorique est dispensé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupes et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

La formation est assurée par l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation d'aides-soignants mais aussi par des intervenants extérieurs ayant une expertise dans le module enseigné, ex. : psychologues, assistantes sociales , soignants, administrateurs...



**INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT**
Cité Administrative
Place notre Dame De Layre
63600 AMBERT



07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr

Stages : 22 semaines (770 heures)

3 périodes de 5 semaines chacune qui permettent une prise en soins de personnes dont l'état de santé altéré est en phase aigue et stabilisée

1 période de 7 semaines, période d'intégration

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

En raison de la diversité des lieux de stages, il est demandé aux élèves d'avoir un moyen de transport leur permettant de se rendre sur les structures d'accueil.



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT
Cité Administrative
Place notre Dame De Layre
63600 AMBERT

07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr



LA FORMATION EN CURSUS PARTIEL

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant peut être suivie en cursus partiel pour les personnes bénéficiant d'une dispense de formation:

- Les personnes engagées dans un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ayant validé au moins un module.
- Les personnes titulaires d'un diplôme passerelle :
 - Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture
 - Diplôme d'Assistant Régulation Médicale
 - Diplôme ou Certificat Capacité d'Ambulancier
 - Baccalauréat Accompagnement Soins et Service à la Personne (ASSP)
 - Baccalauréat Service Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT).
 - Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D.451-88 et D.451-92 du code de l'action sociale et des familles
 - Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles
 - Titre Professionnel d'Agent de service médico-social



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT
Cité Administrative
Place notre Dame De Layre
63600 AMBERT



07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation doit permettre à l'élève de :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT
Cité Administrative
Place notre Dame De Layre
63600 AMBERT
07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr



COUT DE LA FORMATION ET AIDES FINANCIERES

COUT DE LA FORMATION

EN CURSUS COMPLET : 6 600 euros

EN CURSUS PARTIEL : 385 euros par semaine de 35 heures de cours théorique

Les tarifs sont réévalués chaque année par le Conseil Régional

LES AIDES FINANCIERES

Le coût de la formation peut être pris (sous condition) par le Conseil Régional dès lors que le candidat est inscrit à Pôle Emploi ou en poursuite d'études.

Des bourses d'études peuvent être accordées, par le Conseil Régional, sur demande des élèves dont les ressources ne dépassent pas un plafond fixé annuellement. La saisie du dossier de bourse se fait uniquement en ligne sur le site du Conseil Régional d'Auvergne ou directement à l'adresse : bfss.cr-auvergne.fr.

Les élèves peuvent effectuer une simulation immédiate de leurs droits.

Les demandeurs d'emploi sont invités à prendre contact avec Pôle Emploi afin d'explorer les modalités d'obtention d'une allocation durant les études.

L'Institut a un agrément de la Région, ce qui permet une gratuité de vos frais de scolarité, si vous n'êtes pas salarié.



**INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT**
Cité Administrative
Place notre Dame De Layre
63600 AMBERT



07 78 35 87 25 – E-mail : ifas@ch-ambert.fr

FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

L'Institut de Formation d'aides-soignants dispense la formation par la voie de l'apprentissage.

Pour tout renseignement sur cette voie de formation, veuillez prendre contact avec :

**L'Institut des métiers de Clermont Ferrand
14 rue du château des Vergnes
63100 CLERMONT FERRAND
04 73 23 60 00**